



Contrat de travail en étant étudiant

Par **Franco85**, le **21/12/2014** à **19:04**

Bonjour,rnrnJe suis actuellement étudiant et, j'ai signé un CDI à temps partiel pour pouvoir financer mes études.rnAujourd'hui, on me propose de rompre ce contrat pour signer un CDI intermittent pour sois-disant, simplifier mon organisation pour les deux mois de l'été 2015 où, je ne travaillerai pas. rnDe plus, je voulais savoir à partir de quelle rémunération et quel âge/statut, il était nécessaire de procéder à la déclaration de ses revenus ?rnrnN'ayant pas les connaissances juridiques nécessaires, j'en fais appel à votre expertise.rnrnCordialement,rnrnFranck

Par **moisse**, le **22/12/2014** à **09:29**

Bonjour,rn[citation] un CDI intermittent [/citation]rnCompte tenu de vos informations,je ne puis que vous renvoyer vers la définition de ce genre de CDI.rnIci:rn<http://travail-emploi.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/contrats,109/le-contrat-de-travail-intermittent,985.html>rn[citation] à partir de quelle rémunération et quel âge/statut, il était nécessaire de procéder à la déclaration de ses revenus ? rn[/citation]rn1 euro et 1 jour.rnBien sur l'enfant mineur sera rattaché au foyer fiscal de ses parents si mariés ou d'un parent si ceux-ci font une déclaration séparée.rnLe nombre de parts du foyer fiscal inclus le rattachement de l'enfant.rnL'enfant majeur peut lui aussi demander soin rattachement au foyer fiscal de ses parents.

Par **Franco85**, le **22/12/2014** à **11:59**

Merci beaucoup pour la rapidité de la réponse !